

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 005-5867/19/BM

■ Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative à l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain "Projet Urbain Partenarial du Secteur des Bords de l'Étang/Quartier du Lion" sur la commune de Vitrolles avec la Ville de Vitrolles et la SPLA Pays d'Aix Territoires

MET 19/10600/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Vitrolles a engagé une opération ayant pour objet l'aménagement du secteur des anciens entrepôts de l'aéroport, quartier des Bords de l'Étang, en vue de la mise en œuvre d'un programme de constructions comportant : environ 500 logements collectifs, commerces et services, ainsi qu'un futur équipement public (un groupe scolaire), accompagnés de la création d'une nouvelle voie publique de desserte et de l'aménagement d'un carrefour d'accès sur la RD20. Il s'agit d'un foncier appartenant à la SNC COGEDIM PROVENCE d'une superficie totale d'environ 74 550 m².

La convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), signée entre la Ville de Vitrolles et la SNC COGEDIM PROVENCE, le 2 juillet 2015, a fixé le régime et le montant des participations d'urbanisme requises par ce projet.

La Ville de Vitrolles a souhaité confier à la SPLA "Pays d'Aix Territoires" une convention pour la réalisation des travaux nécessaires à l'opération Quartier du Lion (objet du PUP).

Par délibération du Conseil de la Métropole n° MET 17/4627/CM, du 19 octobre 2017, l'opération dénommée "Projet Public Partenarial des Bords de l'Étang" a été reconnue "d'intérêt métropolitain" conformément à l'Article L300-14 du Code de l'Urbanisme, transférant, ainsi, la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Un Avenant tripartite a acté le transfert de Maîtrise d'Ouvrage de cette opération à la Métropole tout en conservant le rôle de la Ville dans la mise en œuvre de l'opération.

L'opération desservie par la RD20 nécessite la réalisation d'un giratoire. GRT GAZ disposant d'un réseau de transport de gaz naturel sous l'emprise de la RD20 demande la mise en place de mesures conservatoires pour sécuriser ses ouvrages dans le cadre de l'aménagement du rond-point. Afin de sécuriser la conduite de gaz, il est nécessaire de réaliser ces travaux.

Ces travaux, et leur prise en charge financière, n'ayant pas été identifiés lors de l'élaboration du Projet Urbain Partenarial, il est nécessaire d'apporter une modification au programme de travaux confié à la SPLA et au bilan prévisionnel. Le montant des travaux liés à la couverture de la conduite GRTGAZ est de 128 000 € HT. Le budget de l'opération serait ainsi porté à 4 997 000 € HT.

Cette modification de programme reste dans l'enveloppe budgétaire de l'Autorisation de Programme n°DI312AP - inscrit sur le budget principal, fixée à 5 640 000 € TTC millions d'euros.

A noter que les dépenses liées à l'eau et à l'assainissement sont inscrites sur les budgets annexes correspondant.

Il convient donc de signer un avenant n°3 à la convention pour la réalisation des travaux du « PUP quartier du Lion » à Vitrolles afin d'intégrer la réalisation des travaux liés à la sécurisation de la conduite GRT GAZ au programme des travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération cadre relative à l'intérêt métropolitain n° MET 17/3162/CM du 30 mars 2017 ;
- La délibération n° MET 17/4627/CM du 19 octobre 2017 relative à la définition de l'intérêt métropolitain pour la définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement;
- La délibération n° MET 18/7673/CM du 28 juin 2018 relative à l'approbation des conditions de transfert de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain « PUP du secteur des Bords de l'Etang Quartier du Lion » sur la commune de Vitrolles;
- La délibération n° MET 18/7680/BM du 28 juin 2018 relative à l'approbation de l'avenant n°2 avec la ville de Vitrolles et la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain « PUP du secteur des Bords de l'Etang Quartier du Lion » sur la commune de Vitrolles;
- La délibération n° FAG 021- 5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 mai 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

- Qu'il s'agit de la mise en sécurité d'une conduite de gaz au droit d'une nouvelle opération produisant environ 500 logements.
- Que l'augmentation du budget travaux reste dans l'enveloppe financière de l'Autorisation de programme n°DI312AP
- Que ces travaux n'étaient pas prévus dans le programme de travaux de la convention initialement confié à la SPLA du Pays d'Aix
- Qu'un avenant à cette convention est nécessaire pour intégrer ces nouvelles dépenses

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 à la convention confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de l'opération d'aménagement « Quartier du Lion/ secteurs des Bords de l'Etang » à Vitrolles.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS